

DAG/DDAJI/2012/Nomination/n°14

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Jean-Pierre COUDEREAU, maître de conférences, est déchargé de ses obligations de service pour un volume horaire de 128 HTD, afin d'assurer la direction et le développement du « Centre de Bilan de Compétences » de l'Université d'Aix-Marseille.

Article 2 :

Monsieur Jean-Pierre COUDEREAU est chargé de la gestion du Centre de Bilan de Compétences et plus particulièrement de la mise en œuvre de l'activité « Bilan de Compétences » à destination des salariés et non salariés (travailleurs indépendants, professions libérales)

Ses autres missions sont :

- accueil du public
- réalisation de bilans de compétences, de bilans de positionnement professionnel
- gestion administrative et financière
- animation et coordination de l'équipe (conseillers bilan et assistante)
- réalisation du bilan pédagogique et financier, de l'activité annuelle
- réalisation de l'enquête annuelle de la DRETFP (Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)
- accueil des audits des organismes financeurs
- développement du centre : recherche d'accréditations auprès d'organismes financeurs
- relation avec les structures institutionnelles
- relations avec les entreprises et les branches professionnelles

Article 3 :

Cette mission est limitée à la durée du mandat du Président en exercice

Article 4 :

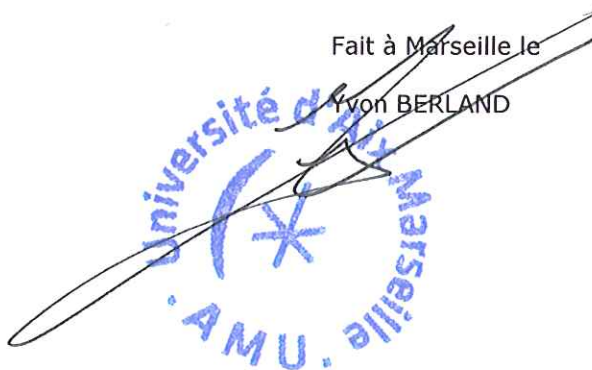
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Jean-Pierre COUDEREAU



Fait à Marseille le

Yvon BERLAND



Destinataires :

Intéressé
DRH
Agent comptable
DAF